
**Association
Sécurité sans Frontière**



Association Sécurité sans Frontière
C/O Téléverbier SA
par Monsieur Gaston Barben
Case Postale 419
1936 Verbier

10. Piste de luge d'hiver

La luge fait partie de l'éventail de possibilité offerte à la clientèle touristique de s'épanouir et s'adonner à un sport de plein air et en famille durant son séjour en station, en montagne.

On peut classer en 3 catégories les pistes de luge d'hiver :

1. La piste de loisirs;
2. La piste de luge sur le domaine skiable ;
3. La piste de luge de compétition.

1. La piste de luge en Station

1.1 Situation

Celle-ci se situe à l'intérieur ou a proximité immédiate de la station.
Elle peut mesurer de 100 mètres à 500 mètres environ.

1.2 Moyens de transports

Elle peut disposer d'un moyen de transport pour accéder à son sommet (tapis roulant, télési, autres systèmes).

1.3 Horaires

Selon l'organisation de la Station une piste peut être à la disposition de la clientèle selon un horaire journalier et même le soir sur un parcours éclairé.

1.4 Responsables

En principe ce sont les entreprises de remontées mécaniques qui exploitent ces pistes. Il peut y avoir d'autres organismes touristiques dans la Station qui participent à la gestion et aux frais inhérents à l'exploitation de ces pistes.

1.5 Genre de clientèle

En général ces parcours sont utilisés par des familles, surtout dans la journée.

1.6 Equipement

L'usage de luges en plastiques (bob) est le plus couramment utilisé.

1.7 Degré de difficulté

Ce genre de parcours peut être comparé à une piste verte/bleue.

1.8 Balisage / Signalisation

Aucun balisage spécial n'est recommandé. Néanmoins, il y a lieu de tout entreprendre, au niveau sécuritaire, pour que l'utilisateur, surtout les enfants, qui empruntent ces descentes puissent évoluer sans danger de sortie de piste.

1.9 Gestion de la piste

La piste sera journalièrement entretenue, surtout après chaque chute de neige. En cas de doute sur la sécurité du parcours celui-ci sera immédiatement fermé.

1.10 Informations / recommandations

L'horaire d'ouverture et de fermeture de l'installation et de la piste seront clairement indiqués.
Un panneau d'information est recommandé concernant l'attitude que doit avoir l'utilisateur sur le moyen de transport ainsi que sur son comportement durant la descente.

1.11 Sécurité

La Société exploitante en est responsable de la sécurité sur le moyen de transport.

Sur le parcours de descente en luge la responsabilité en incombe entièrement aux usagers. Chacun aura loisirs de respecter les autres usagers en tenant compte de l'Etat de la piste, des conditions météorologiques et de l'affluence.

Il a lieu tout de même de veiller, selon l'espace mis à disposition, aux obstacles qui pourraient créer un danger pour le lugeur. Si nécessaire il est indispensable de protéger ceux-ci et les abords du parcours. Sur la partie aval, dite zone d'arrêt, les enfants ou débutants qui évoluent sur le parcours doivent pouvoir être stoppés, même avec une qualité de neige dure. Il y a lieu, si nécessaire, de poser des filets ou matelas. Ceux-ci feront l'objet d'une surveillance régulière pour éviter par exemple qu'un lugeur se glisse entre la neige et le filet.

2. La piste de luge sur le domaine skiable

2.1 Situation

La descente peut s'effectuer sur une piste aménagée spécialement pour les lugeurs ou sur une route de montagne fermée durant la saison d'hiver ou une partie de la journée ou de la nuit.

2.2 Moyens de transport

En général la piste dispose d'une remontée mécanique, d'un train, d'un accès routier ou de tout autre moyen de transport pour atteindre le sommet de la piste.

Sa longueur peut varier entre 3 kilomètres à 12 kilomètres.

2.3 Horaires

Les horaires d'ouverture et de fermeture doivent, impérativement, être annoncés et affichés. En général ces parcours sont utilisés durant la journée. Dans les balades de nuit sur ces tronçons, il est extrêmement important qu'un dispositif de sécurité soit mis en place.

2.4 Responsables

La Société qui exploite ce genre de parcours est responsable de tout entreprendre pour gérer dans les règles de l'art ce parcours.

2.5 Genre de clientèle

Ce genre de parcours est recommandé aux personnes adultes ou aux enfants accompagnés par des adultes.

2.6 Equipement

En général, ce sont des luges en plastiques ou des luges en bois, luge de randonnée ou bob. Toutes les luges doivent impérativement disposer d'attaches. Les usagers doivent également disposer d'un équipement adéquat pour ce genre de sport. Il est recommandé, pour les enfants, le port du casque.

2.7 Degré de difficultés

Ce parcours peut être comparé, en moyenne, à une piste rouge.

2.8 Balisage / Signalisation

En Suisse le balisage officiel des pistes de luge est de couleur violette.

La signalisation du parcours doit être bien visible. Les balises et les flèches de direction doivent être posées de manière à permettre à l'utilisateur, en cas de fort brouillard, de rester sur la piste.

Un panneau d'information, mettant en garde l'utilisateur au départ de la piste serait le bienvenue, sur notamment :

- Faire de la luge assis, jamais sur le ventre
- Ne pas assembler les luges
- Adapter sa vitesse aux conditions et à ces capacités

- En cas dépassement respecter le lugeur qui précède
- Ne pas s'arrêter aux endroits sans visibilité ou étroits
- Freiner en cas de danger et avertir les lugeurs qui suivent
- En cas d'accident assurer les lieux, donner les premiers soins et avertir le service de secours
- Etc..

2.9 Gestion de la piste

La piste sera journallement entretenue.

2.10 Informations / recommandation

Les horaires d'ouverture et de fermeture de la piste seront clairement indiqués au départ de la piste.

2.11 Sécurité

Un panneau d'information en bonne et due forme mettra en garde l'utilisateur sur cette responsabilité et son attitude à avoir durant la descente. Chacun devra respecter les autres usagers et tenir compte des conditions météorologiques, de la qualité de la piste et de l'affluence. Le parcours sera protégé des dangers de la montagne. Tous les obstacles situés à proximité de la piste ou dans les virages seront protégés. Au besoin, des filets de protection ou des matelas seront posés aux endroits litigieux.

3. La piste de luge de compétition

3.1 Situation

Ce parcours se situe sur un tronçon spécialement conçu pour les compétitions.

3.2 Moyens de transports

Les moyens de transports dépendent de l'emplacement de cette piste et de son accès.

3.3 Horaires

Les horaires d'ouvertures et de fermetures seront affichés au départ de la piste.

2.4 Responsables

Les responsables peuvent être un Club ou une Société constituée.

2.5 Genre de clientèle

Des compétiteurs.

2.6 Gestion de la piste

La piste est gérée par des personnes qui ont une surveillance en permanence durant les heures d'ouverture.

2.7 Degré de difficulté

Cela doit être conforme au règlement international en la matière.

2.8 Balisage / Signalisation

Aucun.

1.10 Information / Recommandation.

Seuls sont aptes à emprunter ce parcours des personnes autorisées (compétiteurs).

1.11 Sécurité

Cela dépend des recommandations et obligation inhérents aux règles en vigueur.